



LE BÂTIMENT DE DEMAIN
SERA CIRCULAIRE

VERS
100%

DE VALORISATION DES DÉCHETS



**Construisons
un avenir aux
déchets du
bâtiment**

Journée Technique
Bâtiment et économie
circulaire
Valobat

Etat des lieux du recyclage et perspectives

LA RESPONSABILITÉ ELARGIE DU PRODUCTEUR APPLIQUÉE AU BÂTIMENT

Principe EU



Article L541-10 du Code de l'Environnement

« En application du principe de **responsabilité élargie du producteur**, il peut être fait obligation à toute personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits générateurs de déchets ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication, [...], de **pourvoir** ou de **contribuer** à la **prévention et à la gestion des déchets** qui en proviennent (...).

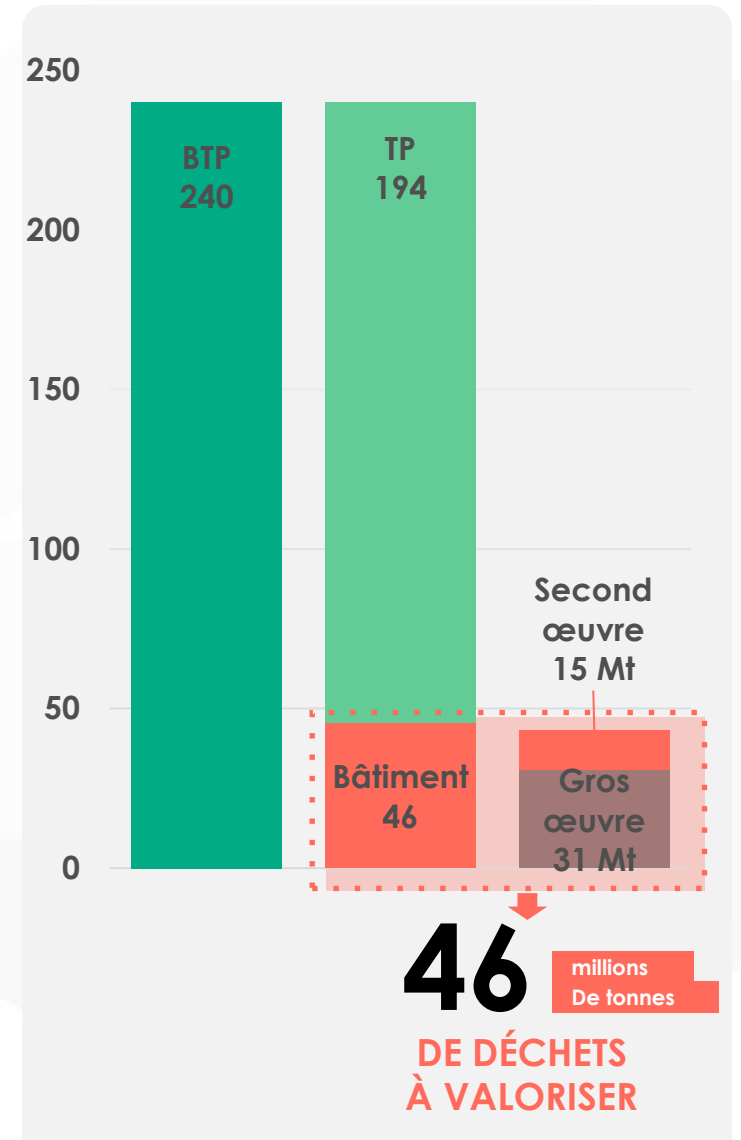
Les producteurs s'acquittent de leur obligation **en mettant en place collectivement des éco-organismes agréés dont ils assurent la gouvernance** et auxquels ils transfèrent leur obligation et versent en contrepartie une contribution financière »

Application FR



Art. L. 541-10-1 du Code de l'environnement : Loi AGECE

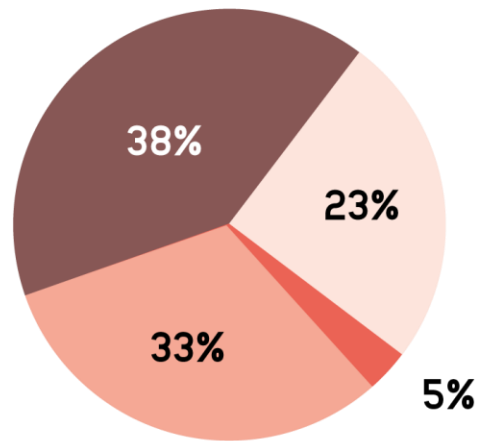
Les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment destinés aux ménages ou aux professionnels, à compter du 1^{er} janvier 2022, afin que les déchets de construction ou de démolition qui en sont issus soient repris sans frais lorsqu'ils font l'objet d'une collecte séparée et afin qu'une traçabilité de ces déchets soit assurée. Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités d'application du présent 4° ainsi que les conditions minimales du maillage des points de reprise



ETAT DES LIEUX DES MODES DE TRAITEMENT DES DECHETS DU BATIMENT

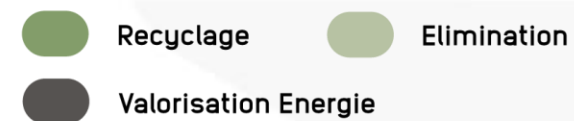
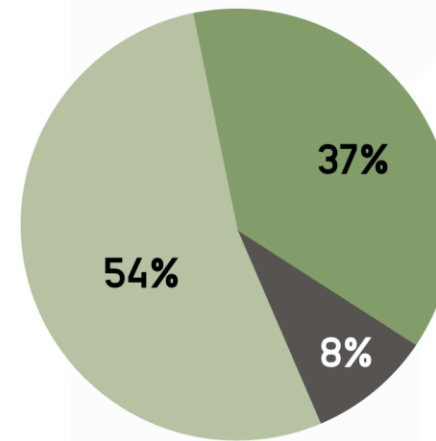
Catégorie 1

33,5Mt
Répartition des tonnages
par mode de traitement



Catégorie 2

9,7Mt
Répartition des tonnages
par mode de traitement



Sources : Etude de préfiguration de la filière REP PMCB – ADEME - mars 2021

UN ETAT DES LIEUX DU RECYCLAGE PAR FAMILLE

Le + Valobat

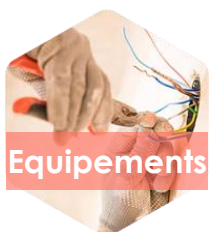
9 comités de secteur prenant en compte les spécificités de chaque matériau



Inertes

33,5Mt

33%



Equipements

3Mt

90%



Construction



Bois

2,2Mt

41%



Plastiques

0,1Mt

17%



Plâtres

0,6Mt

16%



Menuiseries

~0,5Mt

Dt 0,2 Mt verre

<5%



Laines

0,3Mt

<1%



Sols

0,1Mt

<5%

Filières Matures

Filières en développement



OBJECTIFS DU RECYCLAGE



Catégorie 1

33,5Mt

2020 33%

2024 35%

2027 43%



Catégorie 2

9,7Mt

2020 37%

2024 39%

2027 45%



LE RECYCLAGE DU BOIS



2,2Mt

2020

2027

41%

45%

36%

-%

En s'appuyant sur le réseau
des plateformes existantes
(120 à ce jour):

- Travailler sur la qualité pour tirer la meilleure valeur ajoutée du bois du bâtiment, privilégier le recyclage matière
- Accompagner le développement de flux bois vers les exutoires français,
- Accompagner la mise en place du traitement des substances à risque
- Maitriser les couts (connaissance des acteurs, filières, etc.)

Le + Valobat

Développer des solutions de réemploi / réutilisation, notamment pour mieux valoriser la partie bois massif des flux PMCB

LE PLÂTRE ET LES LAINES MINÉRALES

Accélérer les capacités d'incorporation du plâtre

- Faire émerger selon les besoins des nouvelles capacités de préparation du plâtre pour couvrir le territoire français via des appels à projet
- Accompagner les industriels consommateurs de plâtre recyclé dans l'augmentation de leur capacité d'intégration de gypse recyclé

0,6Mt



Plâtres

2020 2027



16% 37%



-% -%



0,3Mt



Laines

2020 2027

<5% xx%

-% -%



Accélérer dans la collecte séparée des laines minérales

- Poursuite de la montée en puissance des collectes spécifiques sur les laines de verre et laines de roche

LES MENUISERIES

0,5Mt
dont 0,2Mt
de verre



2020

2027



<5%

Verre

18%

Verre



-%

-%

Organiser la
collecte des
menuiseries

- Développer les différents circuits de collecte en s'appuyant notamment sur les installateurs et les fabricants pour capter les menuiseries en état et les envoyer directement vers des centres de démantèlement

Accompagner et
développer le
démantèlement

Développer le réseau et les capacités des centres de démantèlement en prenant en compte les paramètres suivants:

- Valorisation des fractions verre plat, bois, PVC et alu
- Industrialisation des process

Désassembler
pour mieux
recycler

- Développer le recyclage en boucle fermée du verre float (verre plat)
- Bénéficier des schémas de valorisation existants du PVC, de l'aluminium ou du bois

LES PLASTIQUES ET LES METAUX

Mieux trier les plastiques et développer les filières de recyclage

- Développer le recyclage existant du PVC des huisseries, des polyoléfines (PP et PE), ainsi que des chutes propres des autres plastiques
- Faire émerger des outils de tri capables de séparer les flux plastiques collectés en mélange
- Travailler en R&D sur le recyclage du PVC souple, du PSE et du PU et notamment sur les technologies de recyclage chimique

0,1Mt



2020 2027



17% 24%



-% -%



3Mt

2020 2027

90% 90%

-% -%

Une filière mature à consolider sur les assemblages multi-matériaux

- Accompagner la traçabilité
- Accompagner la boucle circulaire des métaux

LA STRATÉGIE DU RECYCLAGE DES DÉCHETS

Une ambition

Rendre le bâtiment plus circulaire



La collecte des matériaux
triés sur tous les canaux

La massification et le tri via
les centres de préparation
des matières

Des usines consommatrices
de matières recyclées

Les fondations

S'appuyer sur les outils et équipements existants pour
permettre la montée en puissance du recyclage

ENSEMBLE, POUR UN BÂTIMENT RESPONSABLE



[valobat.fr](https://www.valobat.fr)